

Adresse de la société populaire de Lagnieu (Ain), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Lagnieu (Ain), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 139;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21988_t1_0139_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

28

[*La sté popul. du Sigoulès, à la Conv.; s.d.*] (1)

La liberté ne périra point, écrit à la Convention nationale la société des sans-culottes de Lagnieu, district de Montferme, département de l'Ain. Oui, législateurs, vous avez encore une fois ramené au port le vaisseau de la patrie battu par la plus affreuse tempête. Grâce te soient rendues, Convention sublime ! Tu es digne d'être la dépositaire du bien précieux que le peuple t'a confié : continue donc ta glorieuse carrière.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté des sans-culottes de la comm. de Lagnieu, à la Conv.; adresse votée dans la séance du décadi 20 therm. II*] (2)

Représentans du peuple,

La liberté ne périra jamais. Les trames ourdies contre elle seront toujours déjouées. Ah, combien ses ennemis, témoins de la grande conspiration que vous venez d'anéantir, devoient trembler à la seule idée de lui porter atteinte ! Oui, législateurs, vous avés encore une fois ramené au port le vaisseau de la patrie battu par la plus affreuse tempête.

C'est sous le manteau du patriotisme, c'est avec les apparences de vertu et de probité qu'on vouloit vous assassiner, et le peuple avec vous ! O crime ! La représentation nationale, le centre unique où tous les Français doivent se rallier, étoit menacée par les conspirateurs. Déjà quelques hommes pervers avoient tourné la foudre contre le sanctuaire de la liberté, mais votre courage, votre énergie, a déconcerté tous les complots et des cris de victoire se sont fait entendre.

Grâce te soient rendues, Convention sublime ! Tu es digne d'être la dépositaire du bien précieux que nous t'avons confié. Tu ne souffriras jamais que nos mains libres soient chargées de fers et qu'un tiran, sous quelque forme qu'il se présente, se mette à la place du peuple souverain.

Continue donc ta carrière glorieuse et ne quitte ton poste qu'après avoir affermi la liberté sur des bases solides.

Les membres du comité de correspondance : PITAL, FLORE, CHUREL (?).

29

La société populaire du Sigoulès, district de Bergerac (3), offre à la Convention nationale le vœu de son adhésion à tous les actes de justice qu'elle a lancés contre les monstres qui se préparoient à déchirer le sein de leur patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XLIII, 250.

(2) jC 316, pl. 1267, p. 47. Mentionné par Bⁱⁿ, 2 fruct.

(3) Dordogne.

(4) P.V., XLIII, 250.

Représentans du peuple français,

La société populaire du Sigoulès, instruite par vos proclamations des crimes d'un Catilina moderne, vient vous offrir le vœu de son patriotisme et de son adhésion à tous les actes de justice que vous avez lancés contre les monstres qui se préparoient à déchirer le sein de leur patrie.

Elles sont donc tombées, ces têtes coupables, et le glaive de la loi a fait disparaître à jamais ces conspirateurs hypocrites qui, depuis trop longtems, fatiguoient nos oreilles du bruit de nos vertus plâtrées.

Grâce immortelles vous en soient rendues, pères de la patrie que vous avez tant de fois sauvée !

Nous dormions tranquilles sur un volcan prêt à vomir la dévastation et la mort sur le sol de la France. Mais vous étiez là et le concert magnanime de votre patriotisme a fait fondre l'orage sur les démons impurs et malfesans qui l'avoient formé. Votre attitude fière a déconcerté les coupables et la terreur a commencé leur supplice.

C'est vraiment dans ce moment sublime où l'énergie foudroyante de la représentation nationale a interdy la parole au chef des conspirateurs et l'a comme précipité de la roche Tarpéienne, qu'on auroit pu vous dire avec vérité : vous êtes des dieux, vous êtes tous les enfans du très-haut. Que votre union, qui vient de nous sauver, demeure indissoluble. Quelques nouveaux dangers qui se présentent, les patriotes n'auront rien à craindre tant qu'ils pourront se rallier au faisceau sacré de leurs augustes représentants. Vive la Convention nationale ! Vivent la liberté, la République ! Périssent les traîtres et les tirans !

Fait en séance le 20 thermidor l'an II de la République française une et indivisible.

MOURGUES-LAFORESTALIER (*présid.*), HUGUES (*secrét.*), MOYNIER (*secrét.*).

30

La société populaire de Calais (2) transmet à la Convention nationale le trait d'humanité suivant :

Un jeune citoyen de Calais, conduit il y a quelques jours sur les bords de la mer pour y prendre un bain que la saison et son âge lui faisoient regarder comme une jouissance agréable, s'est trouvé surpris par un évènement : bientôt les flots l'ont maîtrisé ; il étoit disparu ; la patrie perdoit un citoyen.

Les citoyens Timothy Brian, second capitaine du brigantin de Salem, aux Etats-Unis d'Amérique, nommé le Benjamin, et John Smid, second capitaine du navire le Tryal, de Boston, se précipitent au

(1) C 316, pl. 1267, p. 49. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h).

(2) Pas-de-Calais.